

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-32

Séance du lundi 30 mars 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécol, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

Représentée : Caroline Sauer par Cloé Dimier.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-32 : Autorisation donnée au maire de signer la convention liant la commune au Comité Départemental de Tir à l'Arc pour la tenue de la compétition 3D Camp..

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 04 septembre 2025, a validé (délibération 2025-81) le fait que la commune accueille la compétition 3D Camp organisée par le Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Isère (ci-après nommé CD38) qui aura lieu du 15 au 17 mai 2026.

La commission Tourisme ayant mené le nécessaire travail de rédaction d'une convention liant les deux parties en concertation avec les responsables du CD38, monsieur le Maire, après avoir explicité les éléments essentiels du texte en question, sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la signer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne l'autorisation au Maire de signer ladite convention.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 30 mars 2026
Monsieur Rémi Goube
Maire



Délibération transmise à la préfecture le 31/03/2026

et affichée et publiée le 31/03/2026